



Chaque semaine, M^r Alain Bensoussan, avocat à la cour d'appel de Paris et spécialiste en droit de l'informatique, vous informe de vos droits.

Comment contrôler les données personnelles laissées sur Internet ?

Plutôt que de créer de nouvelles règles, la meilleure façon de réguler les données sur l'Internet est de développer la pédagogie du droit. En effet, la directive communautaire sur la protection des données, ainsi que la loi Informatique et Libertés, fait de chacun d'entre nous le comptable, le censeur, le procureur et l'archiviste de ses données personnelles. Au cœur de cette

régulation, se trouve le droit d'accès : toute personne a le droit de contrôler les informations nominatives la concernant. Ce droit fondamental est quasiment sans limites. On peut accéder à toutes les informations, en clair ou en codé. Il n'existe que deux exceptions : les fichiers de sécurité publique et les fichiers médicaux. Toutes les autres données, notamment commerciales,

sont accessibles sur simple demande. La consultation peut se faire directement sur place (aux guichets des banques, dans les magasins, etc.) ou par correspondance, avec justification de l'identité. Et elle peut donner lieu à rectification. En cas de refus de ce droit d'accès, des sanctions pénales sont possibles. Mais une plainte auprès de la Cnil se révèle le meilleur moyen de débloquer la situation.

Le droit d'accès constitue l'un des socles des droits de l'homme numérique, et son utilisation est un exercice de liberté fondamentale. Aujourd'hui, il est pourtant assez rarement mis en œuvre, plus par déficit de pédagogie que par limitation juridique ou mauvaise volonté. C'est un droit très facile à exercer, par tout le monde et à tout moment. Ne nous en privons pas !